



RIN RECHERCHE



Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)

Thème : Recherche et Innovation

Objectif stratégique

Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Mission

Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique

Territoire

Normandie

Type d'aide

Subvention

OBJECTIFS

En déclinaison du Schéma Régional de l'Economie, des Entreprises, de l'internationalisation et de l'innovation (SRDEII) et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) adoptés à l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2016, la Région souhaite conforter les axes de recherche d'excellence et en émergence sur le territoire normand, en finançant des projets de recherche afin :

- d'accroître la visibilité et l'attractivité du potentiel de la recherche du territoire normand, tout en irrigant le tissu économique de la région,
- promouvoir des projets d'excellence scientifique, originaux et d'intérêt pour la Normandie,
- permettre aux équipes de recherche de se structurer pour atteindre une reconnaissance et une visibilité européenne et internationale qui renforcera l'attractivité de la Normandie.

La Région entend soutenir l'excellence et l'attractivité des laboratoires de recherche normande en cohérence avec la stratégie des établissements, des organismes et de la COMUE Normandie Université au travers de 5 Réseaux d'Intérêts Normands (RIN) :

- Normandie Energies et Matériaux
- Normandie Humanités et Société
- Normandie Biomédicale et Chimie
- Normandie Terre et Mer
- Normandie Digitale

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Bénéficiaires implantés en Normandie : La COMUE Normandie Université, les Universités, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés et associations, ayant des activités d'enseignement supérieur et de recherche à but non lucratif et ayant une mission d'intérêt général, les Centres Hospitaliers Universitaires, les Centres de

Lutte Contre le Cancer, les centres techniques ayant des activités de recherche à but non lucratif et ayant une mission d'intérêt général, les organismes de recherche nationaux.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Dans la limite des crédits votés au budget primitif de l'année en cours pour ce dispositif, la Région retiendra les candidatures au terme d'un appel à manifestation d'intérêt annuel.

Ce dispositif régional est destiné à financer des projets de recherche :

- s'insérant dans au moins un des RIN,
- de 36 mois maximum,
- dont les dépenses éligibles sont comprises entre 100 000 € et 1 000 000 €

Comme indiqué dans les objectifs du dispositif, les projets devront, servir l'ambition régionale en matière de recherche scientifique et permettre notamment de :

- **Rechercher l'excellence** : Structurer l'activité de recherche par RIN et accompagner les équipes vers un plus haut niveau d'ambition scientifique
- **Attirer et garder les talents** :
Accueillir de nouvelles équipes de recherche ou de nouvelles thématiques et accompagner des équipes établies depuis moins de 2 ans,
Accueillir des chercheurs dans le cadre de **Chaires d'excellences junior** (thèse soutenue depuis 3 à 6 ans et réputation scientifique de niveau international) et de **Chaires d'excellences senior** (accueil de chercheur de très haut niveau afin de permettre aux équipes française d'acquérir rapidement une position internationale reconnue - CDD 12 mois fractionné sur la durée du projet)
- **Présenter un caractère multidisciplinaire** évalué par l'intégration dans plusieurs RIN d'un même projet,
- **Permettre de passer de l'idée au projet** : expérimentation et émergence d'une thématique nouvelle
- **Mutualiser les équipements de recherche** et envisager leur usage au-delà du projet présenté
- **Développer ou renforcer les collaborations** régionales, inter-sites, interrégionales et internationales
- **Viser à intégrer l'équipe à l'issue du projet dans un programme international ou d'envergure type H2020, PIA3,...**

En lien direct avec le projet scientifique sont éligibles :

- acquisition d'équipements scientifiques,
- mise à niveau d'équipements scientifiques,
- frais liés à la rémunération de personnels de recherche non permanents en lien direct avec le projet (accueil de chercheurs d'excellence, jeune chercheur ayant effectué un post doctorat à l'étranger, technicien de recherche, assistants spécialisés de recherche....) à l'exclusion des doctorants,
- frais de prestation de recherche (frais d'analyse lié au projet, accès à des plateaux techniques,...),
- frais d'aide au montage de dossiers (frais de traduction, recrutement de cabinets, frais de déplacement,...),
- consommables de recherche en lien avec le projet,
- frais de mission des personnels non permanents embauchés pour le projet (déplacement, hébergement hors région....).

Les frais généraux de structure et les frais de gestion sont exclus des dépenses éligibles.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

- 1 - Les établissements porteurs présentent leur projet à la COMUE pour le **19 janvier 2018**.
- 2 - La COMUE transmet les projets pour un pré-dépôt à la Région pour le **15 mars 2018**, avec une proposition d'expertises et/ou de priorités.
- 3 - La Région informe les porteurs de la recevabilité ou non de leurs projets et le cas échéant, invite ces derniers à déposer formellement les demandes de subventions sur la plateforme régionale.

Les projets de recherche relevant de la contractualisation CPER-CPIER et nécessitant une intervention de la Région sur la période d'application du présent dispositif, devront être présentés et analysés selon les critères de sélection pré-cités et selon la procédure présentée ci-après.

Pour réaliser l'instruction des projets présentés, la Région s'appuiera sur l'expertise proposée par la COMUE Normandie Université dans le cadre des Pôles de Formation et de Recherche.

La Région se réserve la possibilité de mobiliser des crédits FEDER dans le cadre de la programmation 2014-2020.

MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de versement de l'aide seront définies dans une convention avec les établissements gestionnaires selon le règlement des subventions en vigueur au sein de la Région Normandie.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : voté à l'Assemblée plénière du 6 février 2017, modifié à l'Assemblée plénière du 18 décembre 2017.

Contacts :

Direction / service : DEESTRI / Service Partenariats
Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert
Mail : dispositifsESRI@normandie.fr
Téléphone (secrétariat) : 02.31.06.98.42